

Feuille d'inscription

Prière de remplir complètement et lisiblement (lettres d'imprimerie, et marquer les zones concernées).

Région 1 2 3 4

www.swissmovie.org

Titre du film _____

Durée du film ____ Min. ____ Sec. *Prière de laisser vide:* _-_-_-_-_-

Auteur ou

Collectif de production _____

Genre Doc Reportage Fiction Catég. Libre/Animation/ Expérimental

Jeunesse jusqu'à 25 ans, année de naissance ____ One Minute Movie Cup

Langue Allemand Français Italien _____

Format 4:3 4:3 Letterbox 16:9 _____

Media (*pas de DVD*) Mini-DV – SD Mini-DV - HDV

Photo plateau JPEG Format, *prêtresse envoyer au plus vite par e-mail à* karl.bach@gaiserwald.net

Résumé du contenu (Synopsis) _____

Personne de référence

Nom, Prénom _____

Rue _____

Code Postal / Lieu _____

E-Mail _____

Tel. Privé / Travail _____

Téléphone portable _____

Membre du club _____ membre individuel

1. Conditions d'admission

- 1.1 Les formulaires illisibles ou incomplets sont retournés à charge de l'expéditeur!
- 1.2 Une participation n'est possible que si elle est effectuée par un club de ciné-vidéo, auprès duquel la cotisation swiss.movie à été payée. L'exception est le membre individuel.
- 1.3 **Longueur maximale d'un film: 25 minutes / Longuer max. One Minute Movie Cup: 60 secondes**
- 1.4 Le film contient une amorce d'une minute. Démarrage à une minute (1'00").
Exemples disponibles sur www.swissmovie.org.
- 1.5 Veuillez utiliser une cassette Mini-DV (pas des DVD) par film.
- 1.6 L'inscription sur les cassettes Mini-DV doit contenir: titre du film, minutage, marque de départ, adresse de l'auteur. *Exemples disponibles sur www.swissmovie.org.*
- 1.7 Prière de rembobiner les cassettes.
- 1.8 Par sa signature, l'auteur confirme l'exactitude des indications ainsi que la possession des droits pour les sources externes. La présidence du club assure la délégation du film.
- 1.9 **Le délai d'inscription pour le formulaire et le film est le 20 décembre** (Cachet postal).
- 1.10 Ne sont recevables que les oeuvres délivrées dans les délais à:
Karl H. Bach, Filmmanager swiss.movie, Dufourpark 2, 9030 Abtwil.
- 1.11 Veuillez envoyer directement un e-mail par film et inscription, muni d'une image digitalisée de la production (Format: **JPEG**) à karl.bach@gaiserwald.net. Chaque image par e-mail séparé.
- 1.12 Voir d'autres règles concernant le règlement sur www.swissmovie.org.

2. Application

- 2.1 Un jury régional décide de l'attribution des prix et de la sélection des oeuvres déléguées au festival national swiss.movie (Sélection Spiez.)
- 2.2 Le jury se réserve le droit de refuser des œuvres qui, à son avis ne correspondent pas au niveau de swiss.movie, ou qui ne trouvent place dans le contingent horaire du festival.
- 2.3 Tous les films sont discutés par le jury. Le verdict est définitif. Il n'est tenu aucune correspondance. Le commentaire du Jury devrait encourager les auteurs de retravailler éventuellement leurs œuvres pour des présentations ultérieures (par exemple pour le festival national) et de les doter de sous-titres. Les langues officielles à l'UNICA sont l'allemand, le français et l'anglais.
- 2.4 **Les versions retouchées** pour le festival national à Spiez sont à adresser **jusqu'au mercredi avant l'Ascension** (cachet postal) à :
Karl H. Bach, Filmmanager swiss.movie, Dufourpark 2, 9030 Abtwil.
Les envois en retard ne peuvent malheureusement pas être acceptés!
- 2.5 Au festival national swiss.movie à Spiez un nouveau jury multilingue décide de l'attribution des prix en justifiant ses décisions en public.
- 2.6 Les décisions du Jury sont irrévocables et ne sont pas commentées après le festival.
- 2.7 Swiss.movie se garde le droit de copier les films sur bande ou DVD pour des événements de la fédération et de les transmettre aux clubs contre dédommagement des frais. Les droits restent chez les auteurs.
- 2.8 Les vidéos sont traitées avec un maximum de soin.
En cas de perte ou d'endommagement aucune garantie ne peut être assurée.